



Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 30 SEP. 2022

ID : 033-213302078-20220928-D202263-BF

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

### Délibération 2022.63 - DECISION MODIFICATIVE N°2 PORTANT OUVERTURE ET TRANSFERT DE CREDITS AU BUDGET PRIMITIF 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	21 SEPTEMBRE 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	28 SEPTEMBRE 2022
Conseillers présents	26	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM		X		M. FLAHAUT
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

03 80

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



**DECISION MODIFICATIVE N°2 PORTANT OUVERTURE ET TRANSFERT DE CREDITS AU BUDGET PRIMITIF 2022**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2022-36 en date du 13 avril 2022 portant adoption du budget primitif 2022,

Considérant la révision de l'AP-CP relative à la construction d'une médiathèque compte 2313 fonction 020 opération 39 médiathèque d'un montant de 45 000 €

Considérant la réhabilitation nécessaire de la toiture de la salle polyvalente d'un montant de 20 000 € ;

Considérant l'acquisition d'une mini pelle Kubota à la S.A.S. GEM d'un montant de 30 000 € en remplacement de la mini pelle Caterpillar de 2005 qui nécessitait des travaux de réparation trop importants ;

Considérant la prévision de crédits à hauteur de 6 000 € en cession d'immobilisation correspondant à la reprise de la mini pelle Caterpillar par la S.A.S. GEM ;

Considérant le besoin de financement à hauteur de 10 000 € concernant les travaux de voirie-eaux pluviales prévus au lotissement l'Enclos du Roy ;

Considérant le financement par la commune d'un reste à charge de 23 200 € et de 16 400 € au titre de 2 opérations d'acquisitions immobilières (route d'Anglumeau et avenue des anciens combattants) réalisées par l'EPFNA pour la réalisation de logements sociaux dont l'opérateur sera Gironde Habitat ;

Considérant la non réalisation des projets d'achat de terrains à Uchamp (- 8 000 € à l'opération 32) et de création d'un atlas de la biodiversité (- 35 000 € à l'opération 46) ;

Considérant l'inscription en investissement au budget primitif 2022 de 157 038 € au compte « dépenses imprévues »

Le total de la section d'investissement en recettes et dépenses est de 5 369 038 € soit + 6 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 19 septembre 2022 ;

A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

Le Conseil Municipal, :

**APPROUVE** la décision modificative N°2 comme suit :

CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
23	2313	39	020	Constructions en cours	45 000 €	
23	2313	22	810	Constructions en cours	20 000 €	
21	21578	23	810	Autre matériel et outillage de voirie	30 000 €	
21	2151	23	810	Réseaux de voirie	10 000 €	
204	204182		020	Bâtiments et installations - Autres organismes publics	39 600 €	
21	2111	32	020	Terrains nus	- 8 000 €	
20	2031	46	810	Frais d'études	- 35 000 €	
020	020		01	Dépenses imprévues	- 95 600 €	
024	024		020	Produits des cessions d'immobilisations		6 000 €
				<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>

Publiée le

Fait à Izon, le 28 Septembre 2022



Le Maire,

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.